



## client mécontent poursuit le gérant d'une SARL

Par **Vincent\_rfn**, le **22/11/2010** à **19:29**

J'ai été Gérant d'une SARL enregistrée au RCS de Cherbourg. L'activité de l'entreprise a dû cesser faute de fonds suffisants, et en raison de mon état de santé ne me permettant plus de continuer mon activité de gérant (surmenage). La décision de cesser l'activité a été prise par une assemblée générale extraordinaire.

L'activité étant la vente et la Il se trouve que je n'ai pas pu restituer l'intégralité des machines, et une de mes clientes s'est plainte au procureur, me mettant en cause personnellement. Je dois être entendu prochainement par un OPJ à la demande de ce procureur, alors que la transaction en question a fait l'objet d'une facture en bonne et dûe forme, à l'en-tête de la société. Je vais donc exposer les faits ci-dessus. Toutefois, je considère que je fais l'objet d'une procédure abusive. Puis-je porter plainte contre cette cliente?

Par **Domil**, le **22/11/2010** à **19:30**

En tant que gérant vous êtes responsable de la société. Donc avant de considérer qu'il y a procédure abusive, voyez ce qu'on vous reproche au niveau pénal.

Par **Vincent\_rfn**, le **22/11/2010** à **19:34**

merci de votre réponse, je vais attendre l'entretien de vendredi pour en savoir plus.  
Je posterai un résumé des suites de l'affaire